

Des progrès ont aussi été réalisés en ce qui concerne les réclamations canadiennes contre la Roumanie. En mai 1967, le Canada a conclu un accord avec la Roumanie sur la négociation des réclamations financières canadiennes en souffrance. La première série de négociations a eu lieu à Bucarest en mai 1969 et on prévoit que la deuxième série se tiendra dans un avenir prochain. A ce stade, il n'est pas encore possible de dire à quelle époque le règlement se fera.

De plus, le ministère des Affaires extérieures a soulevé avec les dirigeants de certains pays la question des réclamations présentées par des Canadiens et ayant trait à la confiscation de leurs biens sans indemnisation et à d'autres pertes et préjudices. Il a examiné aussi un petit nombre de réclamations contre le Canada que d'autres gouvernements ont portées à l'attention du ministère.